



CENTRE CANADIEN de PROTECTION DE L'ENFANCE™

Aider les familles. Protéger les enfants.



Photo de mannequins. Pour illustrer le texte.

AUTOEXPLOITATION
JUVÉNILE

C'EST **PAS** CORRECT.

GUIDE POUR LES FAMILLES

FAIRE FACE À L'AUTOEXPLOITATION JUVÉNILE

Ce guide vient en aide aux familles confrontées à un incident d'*autoexploitation juvénile*. Il pourrait aussi servir de base à une discussion avec votre enfant dans le but de prévenir sa participation à ce genre d'activité.



CENTRE CANADIEN de PROTECTION DE L'ENFANCE™
Aider les familles. Protéger les enfants.

Le Centre canadien de protection de l'enfance est un organisme de bienfaisance enregistré voué à la protection de tous les enfants. Il offre des programmes et des services à la population canadienne dans le but de réduire la violence faite aux enfants.

protegeonsnosenfants.ca

Juillet 2017

ISBN # 978-1-927103-84-5

© 2017, Centre canadien de protection de l'enfance inc. (ci-après, le CCPE), 615, chemin Academy, Winnipeg (Manitoba), Canada. Tous droits réservés. Les photos tirées de banques d'images sont utilisées avec l'autorisation de leur banque d'origine. Il est permis de télécharger une copie de ce guide pour information et usage personnel, et les écoles sont autorisées à en faire de multiples copies pour les familles. **Il est interdit de publier ce guide en tout ou en partie sur Internet et de l'utiliser ou de le reproduire en tout ou en partie à des fins lucratives.** Sauf dans les cas susmentionnés, il est interdit de reproduire, de conserver dans un système de recherche documentaire ou de transmettre le contenu du présent document sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit (électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre) sans la permission écrite du CCPE. Tout contrevenant s'expose à des poursuites en vertu des lois en vigueur.

Ce guide offre des renseignements généraux pour aider les familles à faire face à un incident d'autoexploitation juvénile. Il ne vise pas à donner d'avis juridiques, et les utilisateurs ne devraient pas se baser sur son contenu à cette fin.

«cyberaidefca» et «enfants avertis» sont des marques du Centre canadien de protection de l'enfance inc. [CCPE] déposées au Canada. «CENTRE CANADIEN de PROTECTION DE L'ENFANCE», «AidezMoiSVP.ca» et «AUTOEXPLOITATION JUVÉNILE» sont utilisés au Canada comme marques du CCPE.

TABLE DES MATIÈRES

2	INTRODUCTION
2	OBJECTIFS DU GUIDE
3	POURQUOI LES JEUNES SE LIVRENT À DES ACTIVITÉS D'AUTOEXPLOITATION JUVÉNILE - Relations amoureuses et expérimentation sexuelle - Besoin d'attention - Coercition
5	RÉPERCUSSIONS POTENTIELLES SUR VOTRE ENFANT - Répercussions émotionnelles - Répercussions sociales - Répercussions criminelles
7	RÉPERCUSSIONS POTENTIELLES SUR VOTRE FAMILLE
7	QUE FAIRE SI VOTRE ENFANT EST IMPLIQUÉ DANS UN INCIDENT D'AUTOEXPLOITATION JUVÉNILE - Étapes à suivre si votre enfant est la jeune victime - Étapes à suivre si votre enfant est le jeune instigateur
14	PISTES POUR DISCUTER DE LA SITUATION AVEC VOTRE ENFANT
15	QUI D'AUTRE PEUT AIDER VOTRE ENFANT?
16	PRÉVENTION
18	CONCLUSION
19	RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES - Des photos/vidéos sont publiées sans ton consentement? - Le traumatisme chez les jeunes victimes d'exploitation en ligne - Comment aider votre enfant - Que faire si votre enfant est victime de cyberintimidation

INTRODUCTION

L'*autoexploitation juvénile*¹ est un problème auquel les parents et les écoles sont de plus en plus souvent confrontés. Désigné par les médias sous le terme « sextage », ce comportement se définit généralement comme le fait, pour une jeune personne, de créer et de transmettre ou de partager avec d'autres jeunes, par l'entremise d'Internet ou d'appareils électroniques, des photos ou des vidéos à caractère sexuel. Il se manifeste habituellement par des échanges de photos et de vidéos à l'aide de téléphones intelligents, d'applis et de sites de médias sociaux. Ce comportement est inquiétant parce que :

- les conséquences peuvent être graves à court et long terme;
- les enfants grandissent dans un monde marqué par l'omniprésence du numérique et seront presque assurément confrontés à un incident d'*autoexploitation juvénile* durant leur adolescence.



L'*autoexploitation juvénile* se définit comme le fait, pour une jeune personne, de créer et de transmettre ou de partager avec d'autres jeunes, par l'entremise d'Internet ou d'appareils électroniques, des photos/vidéos à caractère sexuel. Les jeunes impliqués sont :

Jeune victime : s'entend d'une jeune personne faisant l'objet d'une photo/vidéo prise ou diffusée par elle-même ou par quelqu'un d'autre.

Jeune instigateur : s'entend d'une jeune personne qui a pris ou diffusé une photo/vidéo d'une personne autre qu'elle-même.

Autres jeunes impliqués : s'entend des jeunes qui ont reçu les photos/vidéos diffusées par la *jeune victime* ou le *jeune instigateur*.



Photo d'un mannequin. Pour illustrer le texte.

OBJECTIFS DU GUIDE

Le **Centre canadien de protection de l'enfance** (protegeonsnosenfants.ca) a créé ce *Guide pour les familles* en parallèle avec un *Guide pour les écoles*, qui aide le personnel scolaire à intervenir adéquatement face à ce type d'incident. Si votre enfant a pris des photos ou des vidéos à caractère sexuel de lui-même et les a partagées avec un ou plusieurs autres jeunes, ou s'il a fait circuler des photos/vidéos d'un autre jeune, ce guide :

- vous donnera des conseils pratiques pour aider votre enfant et faire face à la situation;
- contribuera à limiter les répercussions potentielles d'un tel incident sur votre enfant (et votre famille);
- contribuera à limiter la participation de votre enfant à ce genre d'activité;
- vous renseignera sur les moyens de limiter la circulation d'images à caractère sexuel de votre enfant.



Ce guide vient en aide aux familles confrontées à un incident d'*autoexploitation juvénile*. Il pourrait aussi servir de base à une discussion avec votre enfant dans le but de prévenir sa participation à ce genre d'activité.

¹Dans le présent document, le terme *autoexploitation juvénile* ne s'applique pas aux sextos.

POURQUOI LES JEUNES SE LIVRENT À DES ACTIVITÉS D'AUTOEXPLOITATION JUVÉNILE

Les jeunes se livrent à des activités d'*autoexploitation juvénile* pour les raisons suivantes :

Relations amoureuses et expérimentation sexuelle

- Dans le cours d'une relation (en ligne ou hors ligne), des photos ou des vidéos sont produites et échangées volontairement entre partenaires amoureux ou entre jeunes se livrant à des expériences. Ces images sont parfois retransmises à d'autres personnes au su ou à l'insu de la *jeune victime*.
- Après une rupture, il arrive que ces images soient montrées à d'autres personnes par suite d'une réaction impulsive ou par intention malveillante (p. ex. pour mettre un ex-partenaire ou une ex-amie dans l'embarras).

Besoin d'attention

- Les jeunes prennent des photos ou des vidéos et se les partagent entre amis pour rigoler ou pour lancer ou relever des défis. Ces images peuvent être retransmises à d'autres personnes au su ou à l'insu de la *jeune victime*.
- Parfois, les jeunes les produisent, les partagent ou les publient à la vue de tous (p. ex. sur Facebook^{MD} ou YouTube^{MD}) dans le but de se faire accepter ou d'accroître leur popularité.

Coercition

- L'extorsion et la coercition sont parfois utilisées par des pairs, des partenaires amoureux ou des internautes pour obtenir des photos ou des vidéos. Cette tactique s'accompagne souvent de menaces de dévoiler des informations, des historiques de conversation ou d'autres images si la jeune personne refuse de se soumettre aux demandes qui lui sont faites. Ce comportement peut être sexuellement motivé ou relever d'une tactique de manipulation.
- Une jeune personne peut être photographiée ou filmée à son insu, sans sa permission ou dans une situation compromettante (p. ex. des images prises à l'occasion d'une fête et publiées sur un site de médias sociaux).

Photo d'un mannequin. Pour illustrer le texte.



« Le corps et le cerveau de l'adolescent subissent de grandes transformations, mais à des rythmes différents. Le cortex préfrontal du lobe frontal est l'une des dernières parties du cerveau à se développer; des études ont montré qu'il n'atteignait pas son plein développement avant la vingtaine. Cette zone est le siège du discernement, du jugement et de la maîtrise de l'impulsivité. Autrement dit, même si les jeunes comprennent la logique des conséquences de leurs actions, ils sont plus susceptibles d'agir en fonction de leurs émotions et sans tenir compte de ces conséquences. Les adolescents développent d'abord la capacité d'être objectifs et critiques à l'endroit du comportement des autres. Ce n'est que plus tard qu'ils développent la capacité d'analyser et de comprendre leurs propres actions. Et alors même que ces fonctions se développent, les transformations hormonales propres à la puberté influencent aussi le comportement des adolescents. »

– D^{re} Debbie Lindsay

Quant à savoir ce qui pousse les jeunes à se comporter de la sorte, le développement du cerveau et les vulnérabilités des adolescents apportent de précieux éclaircissements. On entend par « développement de l'enfant » les changements physiques, cognitifs, personnels et sociaux qui surviennent entre la naissance et l'adolescence. La connaissance des étapes du développement de l'enfant vous permettra de mieux savoir à quoi vous attendre et de quelle façon aider votre enfant tout au long de son développement.

Voyez où se situe votre enfant par rapport à ce qui suit :

Les enfants de 13 à 15 ans:

- estiment que l'acceptation et l'appartenance à un groupe sont ce qui importe le plus dans la vie;
- sont très influencés par leurs pairs et leur comportement;
- peuvent succomber à ceux qui leur font de faux compliments;
- se soucient énormément de leur apparence et des opinions des autres à leur endroit;
- se comparent à leurs pairs afin de se définir eux-mêmes;
- prennent des risques affectifs énormes pour découvrir leur identité;
- se croient matures et surestiment leurs capacités;
- sont hypersensibles et se sentent facilement humiliés.

Les enfants de 16-17 ans:

- explorent différents rôles pour apprendre à se connaître;
- donnent l'impression d'avoir pleinement forgé leur identité, mais ne sont pas encore parvenus à leur pleine maturité;
- rejettent vigoureusement tout jugement limitatif sur l'image qu'ils se font d'eux-mêmes;
- sont de plus en plus centrés sur leur avenir;
- font passer leurs amis en premier;
- ont soif de liberté et veulent que leur intimité soit respectée;
- ont établi leur identité sexuelle et ont besoin d'intimité;
- peuvent avoir des relations amoureuses intenses et de forts désirs sexuels.



Photo d'un mannequin. Pour illustrer le texte.

Même si les médias rapportent que l'*autoexploitation juvénile* est un phénomène répandu, il n'en demeure pas moins difficile de recueillir des données fiables sur le sujet. Cela s'explique peut-être en partie par le fait que la plupart des jeunes sont peu disposés à chercher de l'aide auprès d'un adulte de confiance dans pareille situation. Comme pour les cas d'intimidation, les jeunes n'osent **pas** chercher de l'aide auprès d'adultes de confiance pour toutes de raisons*:

- Ils ne veulent pas avoir d'ennuis.
- Ils ont honte d'être les auteurs du contenu.
- Ils craignent des représailles de la part d'autres jeunes si un adulte apprend ce qui s'est passé.
- Ils doutent qu'un adulte puisse les aider.
- Ils ont appris que c'est mal vu de dénoncer un pair.

(*Source : Adapté du livre de Barbara Coloroso, *The Bully, the Bullied, and the Bystander*, page 214)

RÉPERCUSSIONS POTENTIELLES SUR VOTRE ENFANT

La circulation et la diffusion de photos ou de vidéos à caractère sexuel parmi les jeunes, par l'entremise d'Internet ou d'appareils électroniques, peut avoir des répercussions à court et à long terme sur un enfant. Les effets dépendront de la personnalité de votre enfant, de son tempérament, de ses réseaux de soutien et de sa résilience. Certaines *jeunes victimes* se sentiront honteuses et extrêmement vulnérables. Par contre, d'autres jeunes (dont la *jeune victime* et le *jeune instigateur*) sembleront indifférents et insoucians quant au préjudice que ce contenu ou que leur comportement pourraient avoir causé ou pourraient entraîner plus tard.



En tant que parent, n'oubliez pas qu'un incident d'*autoexploitation juvénile* peut avoir une existence propre. Un document créé ou partagé par des moyens électroniques peut laisser son empreinte numérique un peu partout ou refaire surface à tout moment. Si votre enfant est la *jeune victime*, n'oubliez pas que la perspective (réelle ou potentielle) que les images continuent de circuler sur Internet ou auprès de ses pairs peut le plonger dans une situation très difficile à vivre émotionnellement. L'aide d'un thérapeute professionnel pourrait alors s'avérer nécessaire pour aider votre enfant à vivre avec cette éventualité.

L'implication de votre enfant dans un incident d'autoexploitation juvénile peut engendrer chez lui les répercussions suivantes :

Répercussions émotionnelles

Votre enfant, selon son rôle dans l'incident, pourrait s'en vouloir ou ressentir de la honte, de l'humiliation, de la colère, du ressentiment, de la peine, de la culpabilité ou de l'indifférence. On observe aussi de grandes variations au niveau du comportement : certains n'exprimeront que peu d'inquiétude (ils agiront « normalement »), d'autres s'isoleront et d'autres encore, dans les pires cas, adopteront un comportement autodestructeur ou feront une tentative de suicide.

Pour savoir comment intervenir auprès d'un jeune en détresse, cliquez AidezMoiSVP.ca/penseessuicidaires.



Si vous craignez que votre enfant ait des pensées suicidaires, demandez de l'aide professionnelle immédiatement. Vous pouvez aussi appeler votre centre local de prévention du suicide ou emmener votre enfant à l'hôpital le plus proche. Même si la menace ne semble pas imminente, ou même si vous pensez que votre enfant n'irait jamais jusque-là, vous devez réagir rapidement et prendre au sérieux tout signe de comportement suicidaire. Respectez et reconnaissez les émotions de votre enfant – elles sont très réelles. Encouragez votre enfant à communiquer avec vous et répétez-lui que vous êtes là pour lui, pour l'écouter et pour l'aider. En tant que parent, tâchez de le rassurer et de lui dire que les choses vont s'arranger et qu'avec l'aide nécessaire, il reprendra goût à la vie. Consultez la section Ressources complémentaires pour en savoir davantage sur le traumatisme chez les jeunes.

Répercussions sociales

Votre enfant, selon son rôle dans l'incident, pourrait se faire cyberintimider, rejeter ou harceler (même sexuellement) par ses pairs, et sa réputation (actuelle et future) pourrait être entachée. Une suspension ou l'expulsion de l'école sont au nombre des autres conséquences possibles. Un tel déshonneur risque d'avoir des conséquences personnelles et sociales sur votre enfant.

Consultez la section Ressources complémentaires pour savoir quoi faire si votre enfant est victime de cyberintimidation.

Répercussions criminelles

Selon les circonstances entourant l'incident, les comportements associés à l'autoexploitation juvénile peuvent aussi être de nature criminelle, par exemple :

- a) Un jeune qui crée de la pornographie juvénile de façon non intentionnelle.
- b) Un jeune qui diffuse des photos intimes sans consentement.
- c) Un jeune qui produit intentionnellement des photos ou des vidéos qui constituent de la pornographie juvénile.
- d) Un jeune qui adopte un comportement intimidant ou coercitif envers une *jeune victime* dans un contexte de production et de diffusion de pornographie juvénile.
- e) Un jeune qui commet d'autres actes criminels (harcèlement criminel, extorsion, voyeurisme, usurpation d'identité, libelle diffamatoire, intimidation, méfait concernant des données, etc.).

Si votre enfant est impliqué dans un incident autoexploitation juvénile impliquant notamment des menaces ou des actes de coercition ou d'extorsion, vous aurez intérêt à contacter la police (en plus des démarches prises ou non par l'école). Il sera important de conserver copie des messages textes, photos ou vidéos au cas où une enquête serait ouverte.



Il y a **diffusion non consensuelle d'une image intime** lorsque quelqu'un partage en toute connaissance de cause une photo/vidéo intime ou à caractère sexuel qui relève du domaine privé, sans le consentement de la personne. Si la photo/vidéo met en scène une personne de moins de 18 ans, il pourrait être illégal de la diffuser, avec ou sans consentement.



Photo de mannequins. Pour illustrer le texte.

RÉPERCUSSIONS POTENTIELLES SUR VOTRE FAMILLE

Si votre enfant est impliqué dans un incident d'*autoexploitation juvénile*, vous vivez sans doute des émotions de toutes sortes : gêne, honte, colère, une certaine vulnérabilité ou de l'incertitude quant à la suite des choses. Vous vous inquiétez peut-être énormément pour votre enfant et votre famille (vos autres enfants, vous-même, etc.). Rassurez-vous : il est tout à fait normal de vous sentir ainsi. Il est possible que vous projetiez votre colère sur les jeunes impliqués (dont votre enfant fait peut-être partie) et que vous soyez déçu ou choqué d'apprendre que votre enfant est impliqué dans un incident d'*autoexploitation juvénile*.

QUE FAIRE SI VOTRE ENFANT EST IMPLIQUÉ

Si votre enfant est impliqué dans un incident d'*autoexploitation juvénile*, certaines mesures concrètes vous permettront de faire face à la situation à court terme et dans les mois qui suivent. Il sera important d'essayer d'anticiper les problèmes auxquels votre enfant pourrait être confronté. Si vous lui expliquez honnêtement ce qui pourrait arriver dans les mois à venir, la probabilité qu'il soit apte à faire face à la situation n'en sera que plus élevée. Cela s'avère particulièrement important pour la *jeune victime* si les photos/vidéos devaient refaire surface.

Étapes à suivre si votre enfant est la jeune victime

1 RÉCONFORTEZ VOTRE ENFANT

Réconfortez votre enfant en lui disant que vous surmonterez cette épreuve avec lui et qu'il n'est pas seul. Si vous êtes la première personne à apprendre que votre enfant a été victime d'un incident d'autoexploitation juvénile, nous vous incitons à communiquer sur-le-champ avec l'école de votre enfant. L'école peut vous être un précieux allié dans une telle situation. Vous trouverez à la page 14 des conseils qui vous aideront à soutenir votre enfant.



Si le *jeune instigateur* ou les *autres jeunes impliqués* fréquentent une autre école (p. ex. le *jeune instigateur* est l'ex-petit ami de votre fille et habite sur le territoire d'une autre école), l'école de votre enfant ne pourra pas faire grand-chose, à part lui offrir un soutien et des mesures d'appui adéquates lorsqu'il est à l'école, tout en essayant de comprendre ce qui s'est passé.

2 ÉTABLISSEZ LES FAITS

Demandez à votre enfant de décrire les images qu'il a envoyées, à qui il les a envoyées, de quelle façon, à quel moment et à quel endroit les images ont été publiées ou diffusées. Ces informations vous seront utiles pour la suite des choses.



NE CHERCHEZ PAS À VOIR LES IMAGES! Il est très important que vous ne cherchiez pas activement à voir les photos ou les vidéos en cause, à moins d'avoir un motif irréfutable de le faire. Votre enfant pourrait être gêné de savoir que vous avez vu une photo/vidéo à caractère sexuel de lui. Pour cette raison, il est dans l'intérêt de l'enfant de limiter le nombre de personnes qui verront les images.

3 VOYEZ CE QUE L'ÉCOLE DE VOTRE ENFANT POURRAIT FAIRE À SON NIVEAU

Si la police n'intervient pas et si l'école accepte de collaborer avec vous, examinez les démarches concrètes que l'école peut entreprendre rapidement pour communiquer avec les familles des enfants concernés. Veillez à ce que les images soient effacées le plus vite possible sur les appareils et les comptes internet sur lesquels elles se trouvent afin d'en limiter la diffusion. Si la police est appelée à intervenir, informez les agents des démarches que vous comptez entreprendre. Il sera important de déterminer qui fera quoi pour supprimer les fichiers d'Internet afin de limiter le préjudice subi par votre enfant.



SOUTENEZ VOTRE ENFANT : Ce sera à vous de juger de ce qu'il faut faire pour soutenir votre enfant le mieux possible en ces temps difficiles. Vous aurez sans doute du mal à mettre de côté vos sentiments de colère, de doute, de méfiance et d'échec. C'est pourtant à ce moment précis que votre enfant a besoin que vous jouiez parfaitement votre rôle de parent. Pour aider votre enfant à surmonter les difficultés auxquelles il pourrait être confronté, il est essentiel d'instaurer un climat de confiance où votre enfant se sentira à l'aise de parler de ce qui s'est passé.

4

FAITES RETIRER LES IMAGES

Contactez les responsables du site :

Si les images sont toujours accessibles en ligne (p. ex. sur un site de médias sociaux), vous pouvez aussi contacter les responsables du site directement en utilisant l'option *Signaler un abus* pour demander qu'elles soient retirées (en particulier s'il s'agit d'un cas où la police n'intervient pas). Cette option est offerte sur la plupart des sites internet dont le contenu est généré par les utilisateurs. Lorsque vous signalez un tel abus, prenez soin de mentionner aux responsables du site que vous êtes un parent de la personne qui figure sur les photos/vidéos, que cette personne n'a pas 18 ans et que les images ont été mises en ligne sans son consentement. Visitez le site AidezMoiSVP.ca pour de plus amples renseignements à ce sujet.

Envoyez un message :

Si vous ne savez pas si les images sont sur Internet ou en circulation, mais que vous redoutez cette possibilité, ou même si vous savez qu'elles sont en circulation, vous pourriez envoyer un message aux parents du *jeune instigateur* ou aux parents des autres jeunes impliqués qui pourraient avoir les images en leur possession. Vous pourriez formuler votre message comme suit :

- **Expliquez le problème.** J'ai des raisons de croire [votre fils/fille, ou insérez le nom du *jeune instigateur* ou d'un autre jeune impliqué] a des images intimes de mon enfant en sa possession. Il s'agit d'une affaire sérieuse et potentiellement criminelle. Je vous écris dans l'espoir que vous puissiez aider à résoudre cette situation. *(Vous pourriez aussi ajouter quelques détails, comme une description de la photo/vidéo et des circonstances dans lesquelles elle a été produite.)*
- **Signalez que la possession des images est non consensuelle.** Mon enfant estime que la photo/vidéo en question a été produite dans un contexte jugé privé, et mon enfant ne consent pas à ce que [votre fils/fille, ou insérez le nom du *jeune instigateur* ou d'un autre jeune impliqué] ait cette photo ou cette vidéo en sa possession. *(Si la photo/vidéo avait initialement été envoyée de plein gré, vous pourriez modifier cette phrase pour dire « ne consent plus » ou lieu de « ne consent pas ».)*
- **Signalez que la diffusion des images est non consensuelle.** Mon enfant ne consent pas à ce que [votre fils/fille, ou insérez le nom du *jeune instigateur* ou d'un autre jeune impliqué] partage cette photo/vidéo avec qui que ce soit ou la mette en ligne. *(Si la photo a déjà été diffusée, vous pourriez indiquer que votre enfant n'avait pas consenti à ce qu'elle le soit et ne consent pas à ce qu'elle soit diffusée ultérieurement.)*
- **Demandez la suppression des images.** Je vous demande de parler à [votre fils/fille, ou insérez le nom du *jeune instigateur* ou d'un autre jeune impliqué] et de vous assurer qu'il ou elle supprime immédiatement la photo/vidéo en question ainsi que toutes les copies qu'il ou elle pourrait avoir en sa possession. De plus, si [votre fils/fille, ou insérez le nom du *jeune instigateur* ou d'un autre jeune impliqué] a publié la photo/vidéo en question quelque part sur Internet, je vous demande de vous assurer qu'il la retire immédiatement.
- **Évoquez la possibilité d'une intervention policière.** Je vous demande d'agir en conséquence pour éviter que l'intervention de la police ne devienne nécessaire. Au Canada, le fait de diffuser une image intime de quelqu'un sans son consentement constitue un acte criminel (paragraphe 162.1(1) du *Code criminel*).
- **Demandez confirmation.** Je vous demande de répondre à ce message et de confirmer que l'image intime a été effacée ou retirée tel que demandé. Si je ne reçois pas de confirmation de votre part dans les [préciser un nombre de jours; de 2 à 7 jours devraient suffire], je n'aurai peut-être d'autre choix que de contacter la police.



Photo d'un mannequin. Pour illustrer le texte.

5

IMPLIQUEZ VOTRE ENFANT

Veillez à ce que votre enfant connaisse et comprenne les étapes à venir. Votre objectif est de faire en sorte qu'il se sente bien outillé et partie prenante de la solution.

6

TIREZ AVEC VOTRE ENFANT LES CONSÉQUENCES DE SON COMPORTEMENT

Continuez d'apporter du réconfort à votre enfant, mais faites-lui bien comprendre qu'il doit s'attendre à des conséquences pour son comportement (utilisation restreinte du téléphone cellulaire et d'Internet, surveillance accrue, etc.). Les sanctions doivent être logiques et adaptées au comportement et se dissocier d'une approche punitive. Par exemple :

- Dites à votre enfant de cesser temporairement d'utiliser son compte Facebook^{MD} pour se soustraire au préjudice que lui causerait la lecture des commentaires d'autres jeunes concernant l'incident.
- Confisquez le téléphone cellulaire de votre enfant et suspendez ses privilèges d'accès à Internet en guise de conséquence de son erreur de jugement et pour le soustraire le plus possible à toute éventuelle campagne de cyberintimidation.
- **Sécurisez enfant: Dites à votre enfant de ne pas riposter aux personnes qui ont diffusé les photos/vidéos. Rassurez-le en lui disant que vous collaborez de près avec l'école pour veiller à ce que l'incident soit géré avec toutes les précautions et l'attention nécessaires.**

7

FAITES VALOIR L'IMPORTANCE DES AMIS

Pour donner de la force et de la résilience à votre enfant, faites-lui valoir que ses amis peuvent lui apporter une aide précieuse pour surmonter ces moments difficiles. Leur soutien peut avoir un effet protecteur et réduire les risques d'intimidation à l'endroit de votre enfant suite à sa décision de partager photos ou vidéos à caractère sexuel.

8

ÉLABOREZ UN PLAN DE PROTECTION AVEC L'ÉCOLE

Travaillez avec l'école à l'élaboration d'un plan de protection pour que votre enfant reçoive le soutien nécessaire et se sente en sécurité. Votre enfant devra notamment savoir à qui s'adresser pour avoir de l'aide en cas de problème. Le plan devrait aussi préciser ce que les adultes proches de votre enfant feront pour assurer sa sécurité.

Vérifiez ce que l'école sait de l'incident; tâchez le plus possible de contenir vos émotions. Il sera important pour les deux parties de trouver ensemble des solutions aux problèmes – faites entendre clairement que vous êtes un allié et que vous vous attendez à ce qu'il en soit de même pour l'école.

9

DEMANDEZ UNE AIDE PROFESSIONNELLE (SI NÉCESSAIRE)

Demandez une aide professionnelle pour votre enfant au besoin.

!

Si les photos/vidéos refont surface à un moment ou un autre ou si votre enfant se fait maltraiter par ses pairs, consultez l'école. Dans certaines circonstances, le suivi de l'école ne suffit pas et l'intervention de la police peut s'avérer nécessaire.

!

COMPORTEMENT DES PAIRS ET INTIMIDATION :

Après un incident d'autoexploitation juvénile, il est important de surveiller le comportement des autres jeunes envers votre enfant. Dans la foulée, un jeune peut être pris à partie par ses pairs et se faire harceler ou intimider verbalement et, dans certains cas, physiquement. Il peut aussi se faire rejeter ou cyberintimider. Cela pourrait provoquer chez votre enfant des sentiments d'isolement, de honte et d'impuissance. Cela pourrait aussi conduire l'enfant à s'en vouloir encore plus, à se culpabiliser davantage et à ressentir une humiliation encore plus grande. **Prenez toute menace de suicide au sérieux et demandez aussitôt une aide professionnelle.**

Consultez la section Ressources complémentaires pour savoir quoi faire si votre enfant est victime de cyberintimidation et à quoi vous attendre d'un jeune en situation de traumatisme.



Photo d'un mannequin. Pour illustrer le texte.

Étapes à suivre si votre enfant est le jeune instigateur

Comme parent, cela peut être difficile d'apprendre que votre enfant a joué un rôle d'instigateur dans un incident d'*autoexploitation juvénile*. Avant de faire face à la situation, prenez le pouls de vos émotions. Vous aurez peut-être envie de sanctionner votre enfant ou, à l'opposé, de minimiser son rôle dans l'incident.

L'approche à préconiser en pareilles circonstances dépend de l'intention et de la nature des agissements de votre enfant. S'il s'agit d'un comportement impulsif de la part de votre enfant, les étapes qui suivent vous aideront à intervenir de façon modérée et nuancée. S'il s'agit d'un comportement coercitif, la suite des choses dépendra peut-être d'une enquête criminelle. En plus des étapes qui suivent, vous aurez peut-être intérêt à consulter un professionnel pour savoir comment faire face à la situation.

1 INTERVENEZ IMMÉDIATEMENT

Il est essentiel d'intervenir immédiatement. Si vous agissez rapidement, votre enfant comprendra que vous prenez la situation au sérieux et que des mesures s'imposent pour réparer le préjudice causé. Vous pourriez commencer par demander à votre enfant de livrer sa version des faits. Sachez que sa réaction pourrait aller de l'aveu complet jusqu'au déni total.

Limitez les dégâts : Vérifiez tout de suite si les images en cause sont encore accessibles et si votre enfant les a toujours sur un appareil mobile. Prenez des mesures pour que votre enfant efface toute photo/vidéo numérique de nature exploitante en sa possession.

2 DÉTERMINEZ LE DEGRÉ DE RESPONSABILITÉ DE VOTRE ENFANT

Consultez l'école pour évaluer le degré de responsabilité de votre enfant à l'égard de l'incident d'*autoexploitation juvénile*. Quand vous aurez une bonne idée de ce qui s'est passé, faites comprendre à votre enfant qu'il doit assumer la responsabilité de ses gestes. Bien que chaque cas soit unique, votre enfant aura peut-être du mal à admettre sa responsabilité dans l'incident, mais rappelez-lui que la situation ne pourra s'améliorer tant qu'il n'aura pas assumé la responsabilité de ses gestes. En cas de résistance, essayez de voir ce que votre enfant craint le plus s'il admet avoir mal agi.

3 DÉTERMINEZ LES FACTEURS QUI ONT INDUIT LE COMPORTEMENT DE VOTRE ENFANT

Quels sont les facteurs qui ont induit le comportement de votre enfant? Quels besoins essayait-il de combler par ses gestes et qu'est-ce qui l'a poussé à agir comme il l'a fait? Il vous faudra découvrir quelles étaient les intentions de votre enfant pour voir comment prévenir d'éventuelles récidives et aider votre enfant à trouver de bonnes façons de combler ses besoins. Tâchez d'aider votre enfant à mieux maîtriser ses émotions (notamment la peine et la colère), à comprendre la dynamique des relations interpersonnelles et à développer sa confiance en soi et son amour propre. Ces efforts aideront beaucoup à empêcher que de tels comportements se reproduisent.

4

TIREZ AVEC VOTRE ENFANT LES CONSÉQUENCES DE SON COMPORTEMENT

Il est important que votre enfant comprenne l'étendue des conséquences de ses actes. Dans la foulée d'un incident d'*autoexploitation juvénile*, le préjudice causé par le partage ou la publication de photos ou de vidéos à caractère sexuel se manifeste souvent à plusieurs niveaux. Votre enfant devra peut-être aussi encaisser les contrecoups de ses agissements. Au moment de tirer les conséquences de ce qui s'est passé, rappelez-vous que, pour être efficaces, les sanctions ne doivent pas exacerber ses sentiments de honte ou de culpabilité, mais susciter chez lui un comportement acceptable et approprié qui fera place au respect, à la tolérance, à l'empathie et à la prise en compte des sentiments d'autrui.

5

DÉVELOPPEZ L'EMPATHIE CHEZ VOTRE ENFANT

L'empathie, c'est la capacité de se préoccuper du sort de son prochain, d'avoir envie de l'aider et de se mettre à sa place. Si votre enfant en vient à prendre conscience de ce que d'autres peuvent ressentir par suite de ses gestes, il sera moins enclin à leur faire du tort. Expliquez-lui comment vous vous sentez par rapport à son rôle dans l'incident d'*autoexploitation juvénile* et pourquoi vous vous sentez ainsi. Faites-lui comprendre que son comportement peut s'avérer nuisible à d'autres personnes. Vous l'aidez ainsi à développer son empathie.

6

FAITES VALOIR L'IMPORTANCE DES AMIS

Les amis de votre enfant pourront éventuellement lui être d'un grand soutien dans ces moments difficiles, **à condition qu'ils n'approuvent pas ce qui s'est passé et qu'ils ne minimisent pas l'affaire non plus**. Ils donneront peut-être leur caution à vos efforts et à votre discours, et leur soutien peut avoir un effet protecteur et réduire les risques d'intimidation à l'endroit de votre enfant suite à sa décision de partager des photos ou vidéos à caractère sexuel.

7

ÉVALUEZ LES POSSIBILITÉS DE JUSTICE RÉPARATRICE

La justice réparatrice est une façon d'aborder un conflit en favorisant la réparation du préjudice causé. Prenez le temps de vous demander si votre enfant est prêt à assumer la responsabilité de ses actes et à présenter des excuses à la *jeune victime*. Pour cela, il faudra d'abord vous assurer que la *jeune victime* est disposée et apte à recevoir les excuses de votre enfant. Consultez l'école pour voir si la *jeune victime* serait ouverte à recevoir de telles excuses par écrit ou verbalement. Dans le même esprit, examinez l'opportunité que votre enfant participe à des activités éducatives qui lui permettraient de mieux comprendre la portée de ses gestes ou s'engage dans des activités bénévoles ou communautaires.

8

DEMANDEZ UNE AIDE PROFESSIONNELLE (SI NÉCESSAIRE)

Demandez une aide professionnelle pour votre enfant au besoin. L'aide d'un professionnel peut s'avérer particulièrement utile si le comportement de votre enfant découle d'un problème de détresse persistante auquel il faut s'attarder et qui doit être réglé ou si votre enfant est en proie à la réaction d'autres jeunes à l'école.

PISTES POUR DISCUTER DE LA SITUATION AVEC VOTRE ENFANT



Photo de mannequins. Pour illustrer le texte.

En apprenant à votre enfant à réfléchir par lui-même et à voir les obstacles comme des occasions de résoudre des problèmes, vous augmenterez la probabilité qu'il se tourne vers vous lorsqu'il se retrouvera dans une situation difficile.

Lorsque vous discuterez avec votre enfant de son rôle dans l'incident (qu'il soit la *jeune victime*, le *jeune instigateur* ou un *autre jeune impliqué*), tenez compte des éléments suivants :

- Les erreurs de jugement, comme dans le cas présent, sont des occasions d'apprendre et de grandir pour votre enfant.
- Il est important que votre enfant reconnaisse sa responsabilité dans l'incident et assume les conséquences de ses actes pour qu'il en tire une leçon et que la guérison s'opère. Si votre enfant est le jeune instigateur, faites-le participer aux discussions sur les gestes réparateurs qu'il posera, sur la façon de prévenir ce type d'incident et sur la réparation de la relation avec la jeune victime.
- Les conséquences imposées à votre enfant pour son comportement inapproprié doivent être raisonnables et adaptées à la situation. **Les ados ont souvent peur des conséquences, mais cela ne doit pas empêcher leurs parents de leur mettre des limites (dans un esprit d'amour, de soutien et de dialogue) après un incident grave.**
- Des discussions sur les caractéristiques des relations saines et respectueuses et la façon de traiter son prochain devraient s'insérer dans le processus d'apprentissage.

Si votre enfant est la *jeune victime*, il sera important de lui transmettre des messages réconfortants. Quelques suggestions :

- Écoutez votre enfant sans le juger. Faites-lui valoir qu'il n'est pas seul et qu'en tant que parents, vous êtes là pour l'écouter. Posez-lui des questions comme «Peux-tu m'en dire plus à ce sujet?», puis faites une pause en silence et écoutez-le attentivement vous faire part de ses préoccupations.
- Encouragez-le à séparer l'incident de l'image qu'il se fait de lui-même. Aidez-le à cesser de se blâmer constamment.
- Dites à votre enfant que vous êtes là pour l'aider à faire face à la situation dans la dignité et le respect.
- Soyez optimiste et faites valoir à votre enfant qu'il s'en sortira. Elle s'en sortira.
- Aidez votre enfant à se prendre en charge en l'encourageant à adopter une attitude positive envers lui-même et en lui faisant voir l'incident sous d'autres angles.
- Faites lui valoir l'importance de s'entourer de bons amis qui l'aideront à traverser cette épreuve. Ses amis pourraient lui servir de rempart contre les effets néfastes de l'*autoexploitation juvénile* et l'aider à s'en sortir, à condition qu'ils n'approuvent pas ce qui s'est passé et qu'ils ne minimisent pas l'affaire non plus.

Pour plus de détails, consultez les sections «Info pour les parents» et «Intervenir auprès d'un jeune en détresse» du site **AidezMoiSVP.ca**. Consultez la section Ressources complémentaires pour savoir comment déceler des signes de traumatisme chez votre enfant et quoi faire pour l'aider.

QUI D'AUTRE PEUT AIDER VOTRE ENFANT?

Vous pouvez compter sur des alliés dans vos efforts pour protéger et soutenir votre enfant à la suite d'un incident d'*autoexploitation juvénile*. N'oubliez pas que la confidentialité est de mise; il est très important de limiter la diffusion du contenu et les répercussions sur votre enfant. Voici quelques sources d'aide à votre disposition :

L'école de votre enfant :

L'école a le devoir de faire quelque chose. Bien que la majorité des incidents d'*autoexploitation juvénile* se produisent en dehors du milieu scolaire, il est clair que les jeunes risquent de subir des effets négatifs à l'école. Un plan devrait être mis en place pour apporter des solutions spécialement adaptées à l'incident. La justice réparatrice, par exemple, peut convenir à certaines situations. La justice réparatrice :

- permet de faire réparation à la *jeune victime*, de la sécuriser et de l'aider à tourner la page;
- permet au *jeune instigateur* de prendre conscience des répercussions de son comportement, d'assumer ses responsabilités et de mieux comprendre les facteurs à la source de ses gestes;
- permet à tout le monde de comprendre les problématiques liées au comportement condamné et de prendre part à des initiatives de prévention favorisant le bien-être et la sécurité de tous.

À l'école, les intervenants psychosociaux peuvent aussi jouer un rôle important pour aider votre enfant à surmonter les problèmes qui pourraient se poser avec d'autres élèves. Des mesures d'appui pourraient aussi s'avérer utiles (repousser les dates d'examen ou de remise des travaux, offrir des séances de rattrapage pour compenser les cours manqués à cause de l'incident, etc.).

Aide professionnelle :

Votre médecin de famille peut être un bon point de départ pour obtenir un rendez-vous avec un spécialiste. L'intervention d'un thérapeute professionnel pourrait s'avérer nécessaire pour aider votre enfant à gérer l'impact émotionnel pouvant découler de la transmission de photos/vidéos à caractère sexuel de lui-même à d'autres jeunes, impact qui pourrait s'avérer d'autant plus important si les photos ou vidéos ont été publiées sur Internet. Un thérapeute capable de comprendre l'ampleur possible du traumatisme associé à la diffusion des images sur Internet pourrait aider votre enfant à réfléchir sur ce qui s'est passé et à tourner la page.

Les amis de votre enfant:

On ne saurait sous-estimer l'importance pour votre enfant de pouvoir compter sur au moins un bon ami pour l'aider à surmonter le traumatisme engendré par un incident d'*autoexploitation juvénile*. Si votre enfant ne peut compter sur son cercle d'amis, il sera alors important de l'aider à redorer son image de lui-même, à comprendre ce que c'est qu'être un bon ami et à apprendre des stratégies pour s'intégrer à un groupe. Les amitiés saines sont des facteurs de protection importants qui aideront votre enfant à traverser des situations difficiles. S'il s'avère que votre enfant est le *jeune instigateur*, essayez d'identifier ceux de ses amis qui comprennent la gravité de la situation et qui pourraient l'aider à traverser des moments potentiellement difficiles.



Photo de mannequins. Pour illustrer le texte.

PRÉVENTION

Il est très important de parler souvent à votre enfant des risques associés à l'usage du numérique dans un contexte d'expérimentation sexuelle, car cela l'incitera davantage à la prudence sur Internet.

Servez-vous de cas rapportés par les médias pour engager le dialogue avec votre enfant

Il n'est pas toujours facile d'amener des ados à parler ouvertement de ce qui se passe dans leur vie, surtout lorsqu'il s'agit de sexualité et de relations amoureuses. Un bon moyen d'aborder cette question (et bien d'autres) avec votre enfant est de vous servir d'histoires vécues par d'autres ados et rapportées par les médias. Profitez de l'occasion pour discuter des risques et de ce qui aurait pu être fait pour empêcher les choses de mal tourner. Votre enfant risque moins d'être sur la défensive si l'histoire n'a rien à voir avec lui. Cette façon d'aborder les choses l'incitera peut-être à vous confier quelque chose qui lui est arrivé ou qui est arrivé à un autre jeune.

Expliquez la différence entre une relation saine et une relation malsaine

Rappelez à votre enfant que, dans une relation saine, personne n'a pas à subir de pression venant de l'autre pour s'engager dans des conversations sexuellement explicites ou partager des images à caractère sexuel. Le respect, la dignité, l'honnêteté, la confiance, la gentillesse, l'écoute, l'acceptation et la loyauté sont toutes des qualités d'une relation saine.

Parlez de l'importance de l'établissement et du respect des limites de chacun

Les photos/vidéos et les informations que votre enfant partage ainsi que celles que ses pairs partagent avec lui doivent être protégées et traitées avec respect (elles ne doivent pas être dévoilées à d'autres personnes). Faites valoir que ce principe continue de s'appliquer après la fin d'une relation.

Discutez des problèmes qui peuvent arriver lorsqu'on partage des informations à caractère personnel ou sexuel

Les photos/vidéos et autres informations, une fois transmises, peuvent facilement être utilisées de façon malavisée par la suite. Le destinataire pourrait les montrer à ses amis, les retransmettre ou les publier sur Internet, ou s'en servir pour manipuler l'autre personne et la contraindre, par exemple, à se livrer à d'autres activités sexuelles.

Discutez des moyens de sortir d'une situation inconfortable

Apprenez à votre enfant comment sortir d'une conversation ou d'une relation indésirable. Il y a des moyens directs de se sortir d'une situation désagréable; on peut par exemple refuser de faire quelque chose en disant « Je ne veux pas » ou « Non merci », ou couper les contacts en s'abstenant de répondre aux messages de la personne et en la bloquant ou en la retirant de sa liste de contacts. Il y a aussi des façons indirectes de mettre fin à une conversation, comme trouver une excuse du genre « Je dois partir, on m'attend » ou imputer la faute à ses parents : « Ma mère peut inspecter mon téléphone (ou ma tablette) à tout moment et me mettre des conséquences ».

Discutez de l'importance de demander votre aide si les choses vont trop loin

Expliquez à votre enfant ado qu'il est important de parler de ces choses à ses parents et que vous ne lui en tiendrez pas rigueur le cas échéant. Faites-lui bien comprendre qu'il n'est jamais trop tard pour demander de l'aide, même s'il a fait une erreur ou s'il a honte de ce qui s'est passé. Rappelez-lui que sa sécurité vous importe plus que tout.

Discutez des lois canadiennes qui touchent à ces questions*.

*Les descriptions suivantes sont rédigées simplement pour faciliter la compréhension. Les infractions correspondantes sont définies dans le *Code criminel* du Canada. Plusieurs infractions criminelles pourraient s'appliquer selon les circonstances. Par exemple :

Pornographie juvénile

Le terme « pornographie juvénile » s'entend de toute photo ou vidéo à caractère sexuel d'une personne de moins de 18 ans présentée nue ou partiellement nue ou se livrant à un acte sexuel. Il est illégal de regarder, de prendre, de conserver, d'envoyer ou de publier de telles photos ou vidéos.

Diffusion non consensuelle d'une image intime

La diffusion non consensuelle d'une image intime implique qu'une personne en possession d'une image à caractère sexuel ou intime de quelqu'un d'autre prise dans un contexte privé publie cette image sur Internet ou la transmette à quelqu'un d'autre en toute connaissance de cause, sachant que la personne sur l'image n'y consentirait pas (ou sans se soucier de savoir si elle y consentirait ou non). Toute personne qui agit de la sorte est passible d'accusations.

Voyeurisme

Le voyeurisme consiste à observer, photographier ou filmer en secret une personne ayant raison de penser que personne ne la voit, dans l'une des situations suivantes :

- la personne se trouve dans un endroit où, d'habitude, les gens se changent ou se déshabillent (chambre, salle de bain, vestiaire, chalet, tente, etc.);
- la personne est nue ou partiellement nue ou se livre à une activité sexuelle;
- la prise d'images se fait dans un but sexuel.

Autres lois

Consultez la page **AidezMoiSVP.ca/lesloiscanadiennes** pour vous renseigner sur les autres infractions au *Code criminel* qui pourraient s'appliquer dans pareilles situations (menaces, extorsion, incitation au suicide, etc.).

Discutez des risques auxquels on s'expose lorsqu'on se livre à des activités sexuelles devant webcam.

Faites valoir à votre enfant que :

- Ce n'est pas compliqué d'enregistrer ce qu'une personne fait durant une session webcam; il ne faut pas faire l'erreur de penser qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter parce que c'est du direct.
- Ce n'est pas compliqué de diffuser des images préenregistrées pour faire croire que c'est du direct. Par exemple, un garçon pourrait penser être en communication directe avec une fille alors qu'il se fait passer une vidéo tournée à une autre occasion, et il pourrait très bien s'agir d'une vidéo de quelqu'un d'autre (le véritable interlocuteur est un adulte, mais la vidéo préenregistrée montre une jeune fille).
- À moins de connaître son interlocuteur dans la vraie vie, il n'existe aucune façon de vérifier à qui on a affaire dans une session webcam.
- Il faut se fier à son instinct et être extrêmement prudent. Si, durant une session webcam, l'autre personne n'envoie pas de signal vidéo, c'est peut-être pour cacher son identité (p. ex. « J'ai des problèmes avec ma webcam; c'est pour ça que tu ne me vois pas »).

Consultez la section « Info pour les parents » du site **AidezMoiSVP.ca** pour trouver des pistes de discussion sur l'*autoexploitation juvénile* ainsi que des exemples de cas rapportés par les médias et des mises en situation.

Le **Centre canadien de protection de l'enfance** a créé des ressources pour aider les jeunes à apprendre à se protéger et à faire face à des situations complexes :



Enfants avertis : Un programme interactif national pour apprendre aux enfants à mieux se protéger et à être moins vulnérables en ligne et hors ligne. Conçu pour les enfants de la maternelle jusqu'au secondaire, ce programme stimule le développement de l'estime de soi et du savoir-agir chez les enfants. Il est spécialement conçu de façon à créer un langage commun qui permet d'enseigner plus facilement aux enfants à prendre leur sécurité en main. Pour en savoir davantage, consultez le site enfantsavertis.ca.

Cahiers d'activités pour les jeunes : En réaction à la problématique grandissante de l'*autoexploitation juvénile*, le CCPE a créé deux cahiers qui donnent aux ados, à travers des activités intéressantes et adaptées à leur âge, des notions sur les limites, les relations saines, le consentement sexuel, la communication et la façon de se comporter en internautes prudents et respectueux. Ces deux cahiers, intitulés *C'est quoi l'affaire* (7^e/8^e année) et *C'est une grosse affaire* (9^e/10^e année) aideront les parents ouvrir le dialogue avec leur ado, et les activités amèneront les ados à comprendre les risques associés à certaines activités.

AidezMoiSVP.ca : Créé pour les jeunes, le site **AidezMoiSVP.ca** aide les ados à bloquer la propagation de photos et de vidéos à caractère sexuel et leur apporte du soutien en cours de route. Il propose aussi aux jeunes des moyens de faire face à un incident d'*autoexploitation juvénile*. Les parents et autres adultes y trouveront des conseils pour intervenir auprès d'un jeune en détresse.

CONCLUSION

Nous espérons que ce guide vous aidera dans vos démarches face à un incident d'*autoexploitation juvénile* et que vous y trouverez des moyens pratiques d'assurer la sécurité de votre enfant s'il est impliqué dans un tel incident. Si vous êtes placés devant une telle situation, restez optimiste et rappelez à votre enfant qu'il finira par passer au travers. Cela l'aidera beaucoup à se remettre sur pied et à poursuivre sa route de façon constructive et en toute confiance.



CENTRE CANADIEN de PROTECTION DE L'ENFANCE™
Aider les familles. Protéger les enfants.

Photo d'un mannequins. Pour illustrer le texte.

AUTOEXPLOITATION
JUVÉNILE
C'EST **PAS** CORRECT.

INFORMATION
COMPLÉMENTAIRE

Des photos ou vidéos sont publiées sans ton consentement?



Cette fiche reproductible sert à guider les jeunes dans les étapes à suivre pour demander que des images soient retirées d'un site internet ou d'un service en ligne; les parents peuvent s'en servir aussi s'ils ont à intervenir face à un incident d'autoexploitation juvénile.

C'est une pratique courante chez les jeunes de prendre des photos ou des vidéos d'eux-mêmes et de les envoyer à leurs amis ou de les publier sur Internet. Parfois, il arrive que d'autres jeunes reçoivent ces images et les retransmettent sans la permission de la personne que l'on y voit ou qui les a créées. Quand ces images circulent sur Internet, il est facile de les reproduire et de les retransmettre à d'autres personnes. Ces images peuvent aboutir sur des sites de médias sociaux, des blogues, des sites d'hébergement vidéo ou encore sur le téléphone intelligent ou l'ordinateur d'un ou de plusieurs pairs.

La majorité des sites internet et des services en ligne où l'on peut publier des photos et des vidéos ne vérifient pas le contenu avant publication. Cependant, la plupart ont des politiques et des règles précises sur ce qui est accepté et ce qui ne l'est pas. Ils demandent à leurs utilisateurs de s'assurer que leurs publications ne portent pas atteinte à la vie privée de certaines personnes et respectent le droit d'auteur. La plupart des sites internet et des services en ligne ont un dispositif en place pour permettre aux utilisateurs de dénoncer les publications qui contreviennent à leurs politiques.

MESURES CONCRÈTES POUR FAIRE RETIRER TA PHOTO/VIDÉO D'INTERNET

1

Détermine à quel endroit les images ont été publiées (p. ex. YouTube^{MD}, Facebook^{MD}, Instagram^{MD}) et contacte le service en question pour demander leur retrait. Le site **AidezMoiSVP.ca** donne une liste de sites internet et de services en ligne populaires, avec leurs politiques et la marche à suivre pour y faire retirer des images.



Quand tu contacteras les responsables du site internet ou du service en ligne, va droit au but. Ils reçoivent probablement un grand nombre de plaintes chaque jour; tu dois donc leur expliquer rapidement l'importance de ta demande.

Au minimum, ta plainte devra comporter les renseignements suivants :

- a. **TON ÂGE** : Il faut que les responsables du site ou du service internet sachent que tu es un enfant. Les sites internet et les services en ligne traiteront probablement en priorité les plaintes concernant des images impliquant des enfants. Si la photo/vidéo a été prise quand tu étais plus jeune, indique l'âge que tu avais à ce moment ainsi que ton âge actuel.
- b. **TON IDENTITÉ** : Mentionne que tu es l'enfant apparaissant dans la photo/vidéo. Si l'on peut t'identifier (si quelqu'un que tu connais pourrait te reconnaître), mentionne-le dans la plainte; cela amènera peut-être les responsables du site ou du service internet à prendre ta plainte au sérieux.
- c. **INDIQUE QUE TU N'AS JAMAIS CONSENTI À LA PUBLICATION DES IMAGES** : Dis aux responsables du site que tu n'as jamais publié ces images sur leur site, que tu n'as jamais consenti à leur publication et que tu veux qu'elles soient retirées. Cela leur fera savoir que tu t'opposes au maintien en ligne des images.



Il peut être utile d'indiquer dans ta plainte si d'autres personnes ont eu accès aux images. Si tu as transmis la photo/vidéo à quelqu'un d'autre, mentionne-le, et indique le nom de cette personne. Explique aux responsables du site internet ou du service en ligne que tu n'as pas autorisé cette personne à publier cette photo/vidéo. Cela aidera peut-être les responsables du site ou du service internet à remonter jusqu'à la personne qui a publié le contenu. La plupart des sites et des services internet ont une charte qui précise les types de contenus acceptables pour publication, et tout utilisateur qui contrevient à cette charte peut se faire retirer ses privilèges de publication.

MODÈLES DE PLAINTE :

J'ai 13 ans et je demande que soit retirée une photo/vidéo à caractère sexuel de moi accessible par l'entremise de votre service à l'adresse suivante : [insère l'adresse URL (adresse Web) exacte où se trouve la photo/vidéo].

Ce n'est pas moi qui ai publié cette photo/vidéo sur votre site, je n'ai permis à personne de le faire et j'aimerais qu'elle soit retirée.

Si tu ne sais pas qui a publié la photo/vidéo, tu pourrais dire :

Je ne sais pas qui a publié cette photo/vidéo sur votre site.

Je ne sais pas qui a publié cette photo/vidéo sur votre site, mais je l'avais envoyée à mon petit ami, [indique son nom], et je ne lui ai pas donné la permission de la publier.

Je ne sais pas exactement qui a publié cette photo/vidéo sur votre site, mais j'ai des raisons de croire qu'il s'agit peut-être de [nom de la personne].

2

Si jamais tu fais face à un incident d'*autoexploitation juvénile* qui prend des proportions démesurées et qui implique des menaces, de l'intimidation, du chantage ou d'autres problèmes du genre, nous t'encourageons à faire un signalement à la police ou à expliquer la situation à un adulte de confiance. Tu pourrais aussi faire un signalement à **Cyberaide.ca/signalement**.

Pour d'autres informations sur comment faire face à un incident d'*autoexploitation juvénile*, consulte le site **AidezMoiSVP.ca**.



Photo d'un mannequin. Pour illustrer le texte.

Traumatisme chez l'ado - Cyberexploitation

Apprendre qu'une photo ou une vidéo à caractère sexuel de soi circule auprès de ses pairs a de quoi plonger un jeune dans une immense détresse. Qui verra ces images? Que va-t-on penser de moi? Comment va-t-on me traiter? En plus de redouter la réaction de ses amis et de ses pairs, le jeune pourrait être envahi par une détresse extrême à l'idée de la réaction des adultes qui l'entourent. La façon dont les adultes (parents, enseignants, travailleurs sociaux, policiers, etc.) interviendront auprès d'un jeune qui s'est fait exploiter de la sorte et qui en est traumatisé n'est pas sans importance. Elle pourrait faire en sorte d'amener le jeune à y voir plus clair et à faire face à la situation ou, au contraire, accentuer sa détresse.

Voici quelques éléments que les adultes doivent prendre en compte lorsqu'ils ont affaire à un jeune en état de stress traumatique après s'être fait exploiter en ligne. Pour aider un jeune à se sentir soutenu et rassuré, il est important que ses parents et les autres adultes comprennent les problématiques liées au traumatisme et sachent comment intervenir dans pareille situation.

Qu'est-ce qui peut causer un choc traumatique chez un enfant?

Un enfant peut se retrouver en état de stress traumatique à la suite d'une expérience en ligne¹ :

- qui s'est manifestée subitement ou de façon imprévue;
- qui est marquée par la force ou la violence;
- qui est bouleversante ou incontrôlable aux yeux de l'enfant;
- qui provoque chez l'enfant des sentiments d'impuissance et d'insécurité ou de perte de contrôle.

¹ Bowers, D. (2011). Adapté d'une présentation au Colloque sur les enfants disparus ou exploités. Winnipeg (Manitoba).



Photo de mannequins. Pour illustrer le texte.

De quoi un jeune en détresse a-t-il besoin venant du premier adulte à intervenir?

- De se sentir soutenu et rassuré.
- De ne pas se sentir jugé.
- De se faire présenter une façon exemplaire de réagir à la situation (p. ex. une réaction calme venant de l'adulte).
- De se faire dire qu'il ne mérite pas ce qui lui arrive.
- De se sentir en contrôle par rapport à la suite des choses.
- De sentir qu'il s'en sortira.
- De se faire donner des outils concrets pour surmonter l'épreuve et se remettre de l'exploitation.

Quels sont les comportements qu'un jeune peut manifester?

Les gens réagissent différemment au traumatisme. Les enfants en état de stress traumatique après s'être fait exploiter en ligne ne présenteront pas tous les mêmes signes. Le choc subi par l'enfant dépendra de plusieurs facteurs, dont sa personnalité, son tempérament, son profil neurologique, son vécu antérieur, sa dynamique familiale, son réseau de soutien et la façon dont il s'est fait exploiter. **Il ne faut surtout pas présumer qu'un jeune n'est pas en détresse parce qu'il n'a pas le comportement que l'on attendrait normalement d'une personne en détresse.** Les signes seront tantôt évidents, tantôt difficiles à détecter.

Voici quelques réactions possibles chez un jeune :

- Il est agité, nerveux, sursaute facilement.
- Il est perturbé.
- Il a des images, des sensations ou des souvenirs associés à son expérience traumatique qui lui viennent à l'esprit.
- Il se sent paralysé, figé ou éteint.
- Il fait comme si tout allait bien.
- Il ne se comporte pas normalement; il n'a pas l'air « dans son assiette ».
- Il a du mal à maîtriser ses émotions; il a des changements d'humeur rapides et parfois exagérés, caractérisés par des *émotions* ou des sentiments intenses (p. ex. rires ou pleurs incontrôlables, grande irritabilité ou sautes d'humeur).
- Il a de la difficulté à se concentrer ou à apprendre des choses nouvelles.
- Il affiche une baisse de son rendement scolaire.
- Il ne veut pas aller à l'école.
- Il a de la difficulté à s'endormir ou à bien dormir; il fait des cauchemars.



Photo d'un mannequin. Pour illustrer le texte.

- Il a peur et s'inquiète de tout; il ne se sent jamais en sécurité.
- Il se méfie des gens de son entourage.
- Il a du mal à s'adapter au changement.
- Il consomme abusivement, s'automutile et présente des troubles alimentaires.
- Il se renferme sur lui-même, se désintéresse d'activités qu'il a l'habitude d'aimer.
- Il s'isole de ses amis.
- Il est habité par un sentiment d'impuissance, de désespoir ou une vision négative du monde.
- Il change radicalement sa façon de s'habiller.
- Il se comporte tout à fait normalement.
- Il prétend que tout va bien.
- Il fait comme s'il ne s'est passé rien de grave.
- Il dit qu'il n'a besoin de personne pour s'en sortir.

Comment agir de façon constructive quand on est le premier adulte à intervenir?

- Mettez le jeune à l'aise en lui disant que vous êtes là pour l'aider.
- Allez-y doucement et calmement.
- Dites-lui que sa sécurité et son bien-être passent avant tout.
- Dites-lui que vous vous souciez de lui.
- Dites-lui que ce qui lui arrive vous attriste.
- Admettez que la situation est difficile.
- Laissez-le vous raconter ce qui s'est passé sans l'interrompre ni insister pour qu'il vous relate les faits chronologiquement; demandez-lui de décrire les événements comme s'il en voyait le film pour lui éviter de revivre l'expérience.
- Évitez de demander « Pourquoi » et tenez-vous-en plutôt à des tournures comme « Tu veux bien me parler un peu plus de ceci » ou « Raconte-moi comment tu as réagi à cela ».
- Écoutez-le sans le juger ni manifester de scepticisme et félicitez-le d'avoir le courage de parler.
- Si son récit vous semble décousu, gardez-vous d'insister pour avoir des éclaircissements à ce stade-ci.
- Ne faites pas de promesses potentiellement irréalistes.
- Concentrez-vous sur les solutions et faites bien comprendre au jeune que vous êtes là pour essayer d'y voir clair et l'aider à se délivrer de son tourment, à se remettre de l'exploitation qu'il a subie, à résoudre la situation et à tourner la page.

Comment aider votre enfant

Montrez-lui votre soutien

Votre amour et votre soutien inconditionnels pendant cette période difficile et bouleversante aideront votre enfant à guérir à tourner la page. Ce n'est surtout pas le bon moment de le juger, de lui faire la morale, de vous mettre en colère ou de dramatiser la situation.

Sécurisez votre enfant

Dites à votre enfant qu'il est en sécurité et qu'il n'y a pas de problème ou de situation que vous ne sauriez surmonter ensemble. Dites à votre enfant qu'il n'est pas seul et qu'il peut compter sur vous pour l'aider.

Consultez des professionnels

La situation est probablement difficile à vivre pour toute la famille. Vous auriez peut-être intérêt à solliciter les conseils, l'accompagnement et l'assistance d'un professionnel de la santé mentale qui s'y connaît en matière de traumatisme et qui a de l'expérience auprès de victimes d'exploitation. Un professionnel de la santé mentale saura comment soutenir votre enfant et votre famille le mieux possible en cette période difficile. Essayez de trouver la bonne personne (p. ex. psychologue, travailleur social, intervenant, psychiatre) ou consultez votre médecin de famille pour obtenir une recommandation.

Renseignez-vous sur les conséquences d'un traumatisme

Prenez les moyens de vous renseigner sur le traumatisme et les façons d'aider votre enfant à s'en remettre.

Donnez des messages d'espoir à votre enfant durant son processus de guérison

Les jeunes qui ont vécu une expérience traumatique sont capables de retrouver la confiance, l'optimisme et l'espoir. Ils ont la capacité de créer une nouvelle normalité. Montrez à votre enfant qu'il est capable de se débrouiller et de donner un sens à sa vie. Plus votre enfant aura la conviction que les choses vont en s'améliorant, mieux il se remettra de ce qui lui est arrivé. Il est à la fois intéressant et important de noter que l'espoir n'est pas qu'un sentiment. Le fait d'avoir espoir entraîne des transformations chimiques et physiologiques dans le cerveau qui ont pour effet de calmer la peur et la colère et de favoriser la résilience et la guérison¹.

Aidez votre enfant à retrouver une bonne image de lui-même et un sentiment de contrôle de sa destinée

Dans pareille situation, les jeunes peuvent se sentir seuls et incapables de reprendre leur destinée en mains. Pour redonner à votre enfant le sentiment d'être en contrôle de sa vie, il est important de l'inclure dans les discussions sur la suite des choses lorsqu'il est concerné et de le faire participer aux décisions s'il y a lieu.



Photo d'un mannequin. Pour illustrer le texte.

¹ Bowers, D. (2011). Adapté d'une présentation au Colloque sur les enfants disparus ou exploités. Winnipeg (Manitoba).

Faites preuve de patience et de tolérance vis-à-vis des comportements excessifs de votre enfant

Un jeune en état de stress traumatique peut avoir du mal à contrôler son humeur à cause de la charge émotionnelle qui l'habite. Soyez réaliste dans vos attentes et montrez-vous patient avec ses changements d'humeur. Votre enfant pourrait par exemple manifester de l'agitation, de la colère ou de la tristesse, être collant ou s'emporter à répétition.

Aidez votre enfant à maîtriser ses émotions

Restez calme et maintenez un climat de sobriété. Soyez cohérent et aidez votre enfant à comprendre ses émotions aussi fortes soient-elles, à les exprimer et à les tolérer. Il s'en sortira; rassurez-le en lui disant que tout cela finira par passer et que ce ne sont que des émotions.

Aidez votre enfant à maîtriser ses pensées envahissantes

Aidez votre enfant à faire des rapprochements entre ses pensées et ses sentiments. Aidez-le à comprendre comment il peut arriver à maîtriser ses émotions en maîtrisant ses pensées. Vous pourriez lui proposer de nouvelles activités qui l'aideront à gérer ses émotions (yoga, art, musique, etc.).

Exprimez clairement vos attentes

On vous recommande ici de faire preuve de souplesse et de ne pas imposer de conséquences trop sévères à votre enfant lorsqu'il ne respecte pas les règles. Rappelez-lui doucement les limites.

Aidez votre enfant à continuer de faire ce qu'il aime

Encouragez votre enfant à voir ses proches et amis et à reprendre ses activités favorites.

Aidez votre enfant à surmonter la crise

Aidez votre enfant à corriger le tir et à prendre davantage le contrôle de sa destinée. Soyez prêt à l'écouter et aidez-le à redonner un sens à sa vie et à comprendre qu'il reste lui-même malgré ce qui s'est passé. Personne d'autre que votre enfant n'écrit son histoire à sa place.

Défendez votre enfant

Agissez en défenseur de votre enfant et travaillez avec des professionnels pour l'aider à se remettre de son traumatisme. Aidez les autres à comprendre le traumatisme subi par votre enfant pour qu'ils aient des attentes réalistes envers lui et qu'ils se montrent bienveillants, comprennent le comportement et les réactions de votre enfant égaré.

Prenez soin de vous

Pour être en mesure d'agir efficacement, vous devez prendre soin de vous-même. Ce n'est vraiment pas facile de s'occuper d'un enfant qui a vécu une expérience traumatique, et cela se répercute sur toute la famille. Assurez-vous que votre famille entière reçoive toute l'aide nécessaire.

Photo d'un mannequin. Pour illustrer le texte.

Que faire si votre enfant est victime de cyberintimidation

Depuis quelques années, le CCPE observe une hausse marquée des signalements à Cyberaide.ca venant de jeunes de 13 à 17 ans. Une grande partie de ces signalements porte sur la production de photos ou de vidéos à caractère sexuel et leur diffusion auprès d'autres jeunes par l'entremise d'Internet ou d'appareils électroniques, parfois dans un contexte de cyberintimidation. Lorsqu'un enfant est exploité ou abusé sexuellement et que les torts qu'il subit sont immortalisés sur support technologique, le traumatisme prend souvent une autre dimension.



Le CCPE définit la cyberintimidation comme étant une forme d'intimidation extrême entre jeunes dans l'espace numérique. Il s'agit d'un comportement abusif, ciblé, délibéré et répétitif destiné à causer du tort à une autre jeune personne.

Nous estimons que les enseignants, les policiers-éducateurs, les familles et la société dans son ensemble ont tous un grand rôle à jouer auprès des jeunes victimes de cyberintimidation. Si vous craignez que votre enfant soit victime de cyberintimidation, voici ce que vous pouvez faire.

1

CESSEZ TOUT CONTACT.

Assurez-vous que votre enfant NE RÉPONDE PAS au jeune instigateur. Dites-lui d'ignorer toute tentative du *jeune instigateur* pour engager la conversation ou le dialogue (en l'évitant ou en l'ignorant et en s'abstenant de répondre à ses textos ou messages par Internet). Expliquez-lui que le fait de répondre au *jeune instigateur* ne pourrait qu'inciter ce dernier à multiplier les attaques à son endroit. Cette stratégie est d'une importance capitale si votre enfant est victime de menaces ou de chantage; le cas échéant, signalez immédiatement la situation à la police.

Demandez à votre enfant de modifier ses paramètres de confidentialité sur les sites de médias sociaux et de bloquer le jeune instigateur ou de le retirer de sa liste d'amis ou de contacts. La plupart des sites permettent aux utilisateurs de déterminer qui peut consulter leur profil, y publier des messages ou leur en envoyer, et beaucoup offrent la possibilité de bloquer certains correspondants ou de les retirer. Ces options permettront à votre enfant de limiter ou d'éliminer les contacts non désirés avec le *jeune instigateur*. Ainsi, il sera moins exposé aux messages hostiles, et les propos du *jeune instigateur* auront aussi moins d'effet sur lui. *Avant de couper tous ses liens en ligne avec le jeune instigateur, il serait bon que votre enfant fasse une copie des messages qu'il a reçus si jamais l'intervention de la police devenait nécessaire.*

Demandez à votre enfant de changer son adresse courriel et son nom d'utilisateur. Cela lui permettra – et c'est important – de se distancer émotivement des messages cruels qui circulent peut-être sur Internet. Il peut aussi se créer de nouveaux comptes dont l'existence ne sera connue que de ses proches et amis en qui il a confiance.

2

OCCUPEZ-VOUS DES PHOTOS OU DES VIDÉOS À CARACTÈRE SEXUEL PUBLIÉES SUR INTERNET, LE CAS ÉCHÉANT.

Contactez les opérateurs du site où se trouvent les images en question. Les sites populaires (p. ex. Facebook^{MD}, Twitter^{MD}, Instagram^{MD}) ont souvent un mécanisme de signalement, et plusieurs traitent en priorité les situations impliquant des jeunes. Prenez soin d'indiquer l'adresse exacte du site où les images sont publiées et l'âge de votre enfant au moment où les photos/vidéos ont été prises. Identifiez-vous aussi comme parent et identifiez votre enfant comme étant la personne apparaissant sur les images et ajoutez que votre enfant n'a jamais publié ces images, n'a jamais consenti à leur publication et s'oppose à leur maintien en ligne. Pour plus de détails sur la marche à suivre pour contacter les sites populaires, consultez le site AidezMoiSVP.ca.

3

DÉNONCEZ LE JEUNE INSTIGATEUR

Dénoncez le jeune instigateur à l'école de votre enfant. Si votre enfant se fait intimider par ses pairs à l'école, il est important d'en informer des personnes en position d'agir, comme la direction de l'école. Si elles refusent d'agir ou ne prennent pas l'affaire au sérieux, portez l'affaire devant le conseil ou la commission scolaire ou communiquez avec votre élu scolaire.

Faites un signalement à l'opérateur du site ou du service de téléphonie cellulaire. Si votre enfant se fait intimider sur Internet, il peut signaler la situation aux opérateurs du site ou du service que l'intimidateur utilise pour s'en prendre à lui (p. ex. Facebook^{MD}, Twitter^{MD}, etc.). Si l'intimidation se fait par texto, consultez l'opérateur du service de téléphonie cellulaire pour voir comment bloquer un correspondant ou filtrer les appels entrants.

Dénoncez le jeune instigateur à la police. Selon les circonstances, les personnes impliquées et l'ampleur de la situation, une affaire d'intimidation peut correspondre à des infractions au *Code criminel* du Canada (harcèlement criminel, intimidation, menaces, extorsion, libelle diffamatoire, usurpation d'identité, utilisation non autorisée d'un ordinateur, méfait concernant des données, pornographie juvénile, leurre, incitation au suicide, etc.).

!

N.B. Vous devez absolument contacter la police dès que possible si vous craignez qu'un adulte soit impliqué dans l'affaire, si les images en circulation montrent un acte criminel (p. ex. une agression sexuelle) ou si les communications causent une grande détresse à votre enfant.

4

FAITES VALOIR L'IMPORTANCE DES AMIS

La présence d'amis intimes à ses côtés peut sécuriser votre enfant, lui apporter du soutien et lui donner la force de surmonter cette épreuve difficile.

EN CAS D'INTIMIDATION CONTRE D'AUTRES JEUNES OU DES AMIS

Souvent, les jeunes ne savent trop quoi faire lorsqu'un autre jeune ou un ami se fait intimider et jugent que le silence est la meilleure des options. Ils se diront peut-être : ce n'est pas mon problème, ce n'est pas mon ami, je ne l'aime pas de toute façon, elle le mérite, je préfère ignorer ce qui se passe pour ne pas empirer les choses, je n'ai pas envie d'être la prochaine cible, etc.

Il est important que les jeunes puissent manifester par différents moyens leur opposition au mauvais traitement d'autrui, et **cela doit être encouragé par les adultes**. Voici quelques moyens à encourager chez votre enfant :

- Refuser de participer (p. ex. s'abstenir de cliquer « J'aime » ou de retransmettre des messages hostiles) et rester en dehors de la situation.
- Inclure la personne intimidée dans groupes à l'école, l'inviter à ses activités du midi, etc.
- Contester les messages hostiles par des commentaires comme « C'est pas correct », « Moi je la trouve super », etc.
- Dire à la personne qu'elle ne mérite pas ce qui lui arrive et que ce n'est pas correct.
- Mettre un adulte de confiance au courant de la situation.

!

Si vous craignez que votre enfant ait des pensées suicidaires, allez tout de suite chercher de l'aide professionnelle. Tout signe de comportement suicidaire doit être pris au sérieux.



CENTRE CANADIEN de PROTECTION DE L'ENFANCE™

Aider les familles. Protéger les enfants.

Le Centre canadien de protection de l'enfance (CCPE) est un organisme caritatif national voué à la sécurité personnelle et à la protection des enfants. Il a pour objectifs de réduire les abus pédosexuels et l'exploitation sexuelle des enfants, d'aider à retrouver les enfants disparus et de prévenir la violence faite aux enfants.

Le CCPE gère Cyberaide.ca (la centrale canadienne de signalement des cas d'abus pédosexuels et d'exploitation sexuelle d'enfants sur Internet) ainsi que d'autres services de prévention et d'intervention destinés à la population canadienne.

Notre mission :

RÉDUIRE les cas de disparition et d'exploitation sexuelle d'enfants.

SENSIBILISER la population à la protection personnelle et à l'exploitation sexuelle des enfants.

AIDER à retrouver les enfants disparus.

REPRÉSENTER et promouvoir la cause des enfants disparus ou exploités sexuellement



Plus d'info: protegeonsnosenfants.ca/app/fr/video-get_involved





CENTRE CANADIEN *de* PROTECTION DE L'ENFANCE^{inc}

Aider les familles. Protéger les enfants.